



# Bulletin d'inscription **TROC ET PUCES**

**Dimanche 15 Novembre 2026 9h-17h**

Inscriptions ouvertes jusqu'au **6 novembre 2026**.

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire du bulletin d'inscription dûment complété accompagné du règlement confirmant votre réservation par poste à l'adresse :

**APE La Nizonette 2 Place des Grands Chênes 29930 Pont-Aven**

Les inscriptions se font également en ligne via le site Helloasso, avec un paiement sécurisé.

Aucun courrier de confirmation ne vous sera envoyé.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est disponible en bas de la page.

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter directement l'APE La Nizonette :

**Tél. : 07 46 79 14 55 ; Mail : [troc.apelanizonette@outlook.fr](mailto:troc.apelanizonette@outlook.fr)**



Je soussigné(e) NOM-Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

Code postale, ville.....

Téléphone : .....

Mail : .....

N° CNI : .....

Délivré le : ..... à : .....

## **Pour les professionnels / associations**

Raison sociale : .....

N° de registre : .....

Déclaration sur l'honneur (professionnels) :

- ☐ Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce
- ☐ Tenir un registre d'inventaire (Article 321-7 du Code pénal)

## **Pour les particuliers**

Déclaration sur l'honneur :

Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)

- ☐ Livres, BD, vieux papiers ☐ Philatélie, numismatique ☐ Télécartes, cartes postales
- ☐ Porcelaine, vaisselle ☐ Antiquités, brocante ☐ Hi-fi, photo, cinéma ☐ Électroménager
- ☐ Arts, tableaux ☐ Bijoux, parfums ☐ Jouets, vélos ☐ Vêtements ☐ Mobilier ☐ Disques
- ☐ Autres (à préciser) : .....

Ne pas participer à plus de 2 manifestations similaires par an (Article R321-9 du Code pénal)

## **Autorisation parentale**

Je soussigné(e) NOM-Prénom : .....

autorise(nt) mon/mes enfant(s), indiquer nom(s) et prénom(s) :

.....  
à vendre ou échanger leurs jouets et vêtements lors du Troc et Pucés le dimanche 15/11/2026 à la salle omnisport Penanroz à Pont-Aven.

Fait à .....

Le .....

Signature .....

| Tarif           | pour les particuliers | pour les professionnels | Nb de tables souhaitées : | Montant à payer |
|-----------------|-----------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------|
| 1m86 avec table | 10 €                  | 12 €                    |                           | €               |
| 2m20 avec table | 12 €                  | 14 €                    |                           | €               |
| 1m sans table   | 5 €                   | 6 €                     |                           | €               |
| <b>TOTAL</b>    | /                     | /                       |                           | €               |

**Votre repas sera livré sur le stand à partir de 12 h !**

**Formule : boisson + sandwich + gâteau maison**

Choisissez en cochant vos options :



- ..... x Café  
 ..... x Ice Tea  
 ..... x Jambon, Beurre  
 ..... x Jus d'orange  
 ..... x Blanc de Poulet, Beurre  
 ..... x Petite bouteille d'eau  
 ..... x Végé, Crudités  
 ..... x Coca-Cola



| Nombres de formules | Montant à payer |
|---------------------|-----------------|
|                     | €               |

Le jour du Troc et Puces, profitez d'un stand de crêpes et de galettes-saucisses. Des formules seront aussi proposées à la vente le jour J sans réservation.

**Règlement :** Merci d'additionner le total des stands et des formules (s'il y en a)

Ci-joint un chèque de : ..... €

Fait à : ..... Signature : \_\_\_\_\_

Le : .....

Cette manifestation s'adresse aux négociants inscrits au registre du commerce dans les conditions prévues par la législation en vigueur, aux collectionneurs et aux particuliers, afin de promouvoir l'esprit de collection et de favoriser les contacts et les transactions entre collectionneurs. Seront déclarées exposants les personnes physiques ou morales ainsi que les associations régies par la loi de 1901 et dont le bulletin d'inscription dûment complété sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement. L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. Aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.

Chaque exposant arrivera muni de la pièce d'identité indiquée lors de l'inscription. La mise en place pourra être effectuée à partir de 7 h 30 du matin. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 9h00 et ne remballeront qu'après 17h00. Chaque exposant s'engage à nettoyer son emplacement après utilisation.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout étalage qui ne correspondrait pas à l'esprit ou au style de la manifestation.

Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, de vol que d'autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements prévus. La vente ou le don d'animaux vivants sera strictement interdit.

En cas d'annulation imprévue, l'organisation s'engage à rembourser les sommes versées pour la réservation, si l'annulation se fait au moins 5 jours avant l'évènement. L'association se réserve le droit de mettre les derniers inscrits sur liste d'attente lorsque le nombre de places sera atteint. Si ces places ne se libèrent pas dans les jours suivants, les personnes seront contactées. L'organisation se réserve le droit de disposer de l'emplacement de tout exposant arrivé après 9h00 et de garder la totalité de son règlement si ce dernier n'a pas prévenu l'association avant le 6/11/2026.

Seuls les enfants munis d'une autorisation parentale pourront déballer (uniquement des jouets et des vêtements). En outre, ils devront être présents sur leur stand.